

BIMPRINTER® - VIAGE srl
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRODUITS ET
DE PRESTATION DE SERVICES

VERSION MARS 2023

1. DEFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente et de livraison de produits et de prestation de services, ci-après dénommées « *les conditions générales* » sont applicables à toutes les commandes passées avec **VIAGE srl**, dont le siège social est sis **RUE DE MELROY 441 à 5300 VEZIN**, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro **0832.931.773**, ci-après dénommé(e) « *le prestataire* » ou « *le vendeur* »

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le vendeur/prestataire et le client. Le vendeur/prestataire et le client sont ci-après dénommés communément « *les parties* ».

Le « *client* » est toute personne physique ou morale qui commande des produits et/ou des services au vendeur/prestataire.

Le « *consommateur* » est le client, personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le vendeur/prestataire n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Les conditions générales sont librement accessibles à tout moment sur le site web du vendeur/prestataire : www.bimprinter.com, de sorte qu'en passant commande auprès de lui, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents.

Le vendeur/prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de produit(s) et/ou de service(s) passées ultérieurement.

Toutes dérogations aux présentes conditions devront être constatées par écrit et notifiées par une personne habilitée à engager la société **VIAGE srl**.

2. OFFRE ET COMMANDE

Pour passer commande, le client choisit le(s) produit(s) et/ou service(s) qu'il souhaite commander et en informe le vendeur/prestataire par téléphone, courrier, email ou au moyen d'un formulaire en ligne le cas échéant.

Le vendeur/prestataire adresse au client un bon de commande relatif à ces produits et/ou services, et demande éventuellement le paiement d'un acompte. Le bon de commande contient une mention rappelant au client l'application des présentes conditions générales.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur au vendeur/prestataire.

Le client doit ensuite accepter et renvoyer le bon de commande signé au vendeur/prestataire, afin de confirmer sa commande.

3. RESILIATION DE LA COMMANDE

Le client qui désire résilier sa commande en informe le vendeur/prestataire. Le vendeur/prestataire lui indiquera ensuite les démarches à suivre.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le vendeur/prestataire, pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure L'acompte éventuellement versé par le client au vendeur/prestataire ne lui sera pas remboursé. Si aucun acompte n'a été payé, le vendeur/prestataire sera susceptible de réclamer au client une indemnité de résiliation équivalente à 30 % du prix des produits et/ou des services dont la commande a été résiliée par le client, à titre de dommages et intérêts

Le vendeur/prestataire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande d'un client, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et le vendeur/prestataire, ce dernier est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au remboursement intégral par le client de toute dette impayée due au vendeur/prestataire.

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le vendeur/prestataire pourra résilier le contrat aux torts exclusifs du client sans délai ni indemnité et, le cas échéant, pourra lui réclamer par toute voie de droit le paiement de dommages et intérêts.

4. PRIX

Sauf disposition écrite contraire, le prix des produits et/ou des services est indiqué en euros hors TVA. Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison et/ou de l'exécution sera automatiquement mise à charge du client.

Les prix peuvent être régulièrement révisés en fonction de l'évolution des tarifs des fabricants, et/ou de l'inflation, des taxes et frais annexes. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de confirmation de commande.

Tous les frais accessoires tels que ceux encourus par exemple pour le transport, l'assurance, les permis d'importation, de transit, d'exportation et ceux occasionnés par la délivrance d'autres autorisations et certificats ainsi que les impôts, redevances, taxes et droits de douane sont portés à la charge du client.

Les prix indiqués excluent toutes les taxes imposées par les autorités gouvernementales ou municipales dans le pays de résidence de l'acheteur, qui doivent être acquittées par le Client.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention contraire et écrite, toutes les factures sont payables au comptant et intégralement à la date de réception de la facture, par virement bancaire, dans la devise de facturation, au siège social du vendeur/ prestataire.

Le client ne pourra différer le paiement des factures en raison de réclamations ou de toute autre revendication.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit et par recommandé au siège social du vendeur/prestataire, huit jours calendriers après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard. Pour les commerçants, l'intérêt de retard prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales sera d'application.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 12% du montant total dû à titre de dommages et intérêts avec un minimum de 50 €.

Toutes factures, y compris celles qui ne sont pas encore arrivées à échéance, sont immédiatement exigibles en cas de non-paiement d'une facture antérieure. Le vendeur/prestataire se réserve le droit, en cas de paiement tardif, de suspendre ou d'annuler la livraison de Commandes ou la prestation de services en cours (même si ces Commandes ou prestation de services ne sont pas concernées par le retard de paiement), et de récupérer les biens livrés mais non encore payés, et ce sans préjudice de tous ses autres droits, y compris celui de réclamer des dommages et intérêts.

6. RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur reste propriétaire des produits commandés jusqu'à leur complet paiement.

Le droit de propriété des produits n'est transmis au client qu'après le retrait ou la livraison des articles et après le paiement intégral de la commande. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les articles vendus, livrés ou installés restent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au règlement intégral de la facture. Tant que le paiement du prix de vente n'a pas été effectué, il est interdit au client de mettre les articles en gage, de les offrir, ou encore de les utiliser à titre de garantie de quelque manière que ce soit. Il est expressément défendu au client d'apporter des modifications à ces articles, d'en faire des biens immobiliers par incorporation ou par destination, de les vendre ou d'en disposer de quelque façon que ce soit.

Tant que le vendeur possède les droits de propriété sur les marchandises livrées, conformément aux dispositions de cet article, le client restera responsable du maintien en bon état de ces produits. Durant cette période, seul le client pourra être tenu responsable de la perte ou des dommages éventuels des produits. Si nécessaire, le client s'engage à assurer les produits contre tout risque. Le client s'engage également à stocker les produits de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres produits et qu'ils puissent en tout temps être reconnus comme étant la propriété du vendeur.

7. CONDITIONS DE LIVRAISON

Les produits et services sont livrés à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande, le client devra veiller à son exactitude. Tout colis renvoyé au vendeur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais du client. Le client peut, à sa demande, obtenir

l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison, en validant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

Les modalités de livraison, notamment transport (transport réalisé par le vendeur ou transport ou enlèvement réalisé par l'acheteur), et les coûts afférents à cette prestation sont arrêtés par le vendeur/prestataire et l'acheteur lors de la prise de commande et figurent en conséquence sur le document de confirmation émanant du vendeur/prestataire. Sauf convention écrite contraire, le client est lui-même responsable de la souscription d'une assurance transport.

Le vendeur/prestataire se réserve la faculté, au cas de besoin, d'effectuer la livraison de façon globale ou fractionnée – ce sans indemnité au profit du client.

La commande n'est livrée au client ou n'est exécutée qu'après son complet paiement. Le transfert de la propriété et de la charge des risques s'opère au moment où la commande est entièrement payée. Le client est par conséquent avisé du fait qu'il supporte seul la charge des risques liés à la livraison.

7.1. Délais de livraison

Sauf disposition contraire écrite expressément acceptée par le vendeur/prestataire, les délais de livraison et/ou d'exécution mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité du vendeur/prestataire ne pourra être engagée que si le retard est important et s'il lui est imputable en raison de sa faute lourde

Le client ne pourra invoquer les délais de livraison et/ou d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite et expressément acceptée par le vendeur/prestataire.

En cas de retard dépassant le délai de soixante jours ouvrables, le client devra envoyer une mise en demeure par un courrier recommandé au vendeur/prestataire, lequel pourra alors bénéficier de 50% du temps prescrit pour livrer le(s) produit(s) commandés et/ou effectuer les prestations de service commandées.

7.2. Force majeure

Le vendeur/prestataire ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Il est par ailleurs rappelé que la force majeure ou le cas fortuit libère à la discrétion du vendeur/prestataire - à titre temporaire ou définitif - le vendeur/prestataire de tout engagement de livraison et ce sans dédommagement au profit du client. Relèvent d'une telle situation - ce sans que cette liste soit exhaustive - les événements suivants :

- La perte ou destruction affectant tout ou partie des installations du vendeur y compris la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du vendeur/prestataire ou de sa base de données ;
- Les désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, actions gouvernementales, épidémie, crise sanitaire, blocage des moyens de transport et de communication, les lock-out ;
- Les arrêts de fourniture d'énergie (telle que l'électricité) ;
- La défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données ;

- Les catastrophes naturelles, vagues de froid ou tous autres faits analogues ;
- L'indisponibilité technique, épuisement des stocks et retards éventuels des fournisseurs du vendeur ;

et plus généralement tous événements ou causes extérieures à la volonté du vendeur/prestataire, entravant et/ou arrêtant les approvisionnements et/ou livraisons du vendeur ou celles de ses fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, et empêchant de bonne foi le vendeur d'effectuer la livraison des produits objet de la commande.

8. DISPONIBILITE

Les produits proposés à la vente par le vendeur le sont dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produit(s) après le paiement de la commande, le vendeur s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et à lui donner le choix entre un remboursement, une modification de sa commande ou une livraison reportée à la fin de la rupture de stock du ou des produit(s) concerné(s).

9. RECEPTION DE LA COMMANDE ET RECLAMATION

Le client est tenu de vérifier le bon état apparent ainsi que la conformité des produits qui lui sont livrés ou qu'il retire au point de retrait prévu avec les produits qu'il a commandé.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par écrit, dans un délai de 3 jours après la livraison de la commande ou la notification de la disponibilité de celle-ci au point de retrait prévu. A défaut, elles ne pourront être prises en compte et le client sera réputé avoir réceptionné définitivement la commande.

Les éventuelles réclamations relatives aux services fournis par le prestataire devront être formulées par écrit, dans un délai de 3 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation. A défaut, elles ne pourront être prises en compte.

Si une réclamation s'avère fondée, le vendeur/prestataire aura le choix entre remplacer ou rembourser le prix des produits et/ou des services concernés.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web ou du catalogue du vendeur/prestataire sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web ou le catalogue du vendeur/prestataire.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

11. GARANTIES

Le vendeur garantit que les biens et services connexes sont exempts de défauts essentiels et de défauts de conception, de matériaux et de fabrication pendant 12 mois à compter de la date de livraison.

Si un défaut dans les matériaux à partir desquels les marchandises sont fabriquées ou un défaut de fabrication des marchandises s'avère exister pendant la période de garantie, le vendeur le réparera ou, à sa discrétion, remplacera la pièce défectueuse gratuitement sans frais. Toutefois, la garantie est conditionnée par le fait que cette pièce (ou, le cas échéant, les marchandises dont elle fait partie) est renvoyée au fabricant en port payé et que les défauts sont signalés au fabricant par écrit pendant la période de garantie. De plus, la garantie :

- ne s'applique pas aux dommages subis pendant le transport,
- ne s'applique pas au dysfonctionnement ou à l'erreur du système de peinture et d'impression laser, y compris la tête d'impression, la vanne, les buses et les tuyaux après que le client final a utilisé le produit ou la pièce de rechange pour la première fois,
- ne s'applique pas aux défauts des pneumatiques après que le client final ait utilisé le produit ou la pièce de rechange pour la première fois,
- ne s'applique pas à la batterie si la batterie n'est pas stockée ou chargée conformément aux recommandations,
- ne couvre pas l'usure normale,
- sera considérée comme invalide si les marchandises ont été utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles étaient destinées ou autrement que conformément aux instructions contenue dans le manuel d'utilisation, ou ont été soumises à des tensions excessives, ou stockées dans des conditions inappropriées, ou autrement abusé ou falsifié, ou si la marque commerciale ou le numéro de série du fabricant a été supprimé, dégradé ou altéré, et
- couvrira le coût du matériel de remplacement et les travaux nécessaires au remplacement.

Si le vendeur remplace la pièce défectueuse conformément aux dispositions précédentes, la pièce défectueuse sera et restera la propriété du Fabricant. La pièce défectueuse réparée ou remplacée ne sera garantie que pendant la durée non écoulée de la garantie applicable à la pièce défectueuse réparée ou remplacée.

6

◦ Garantie légale pour tous les clients

Conformément aux articles 1641 à 1643 du Code civil, le vendeur est tenu de garantir les produits contre les vices cachés qui rendent les produits impropres à l'usage auxquels ils sont destinés, ou qui diminuent tellement cet usage que le client ne les aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

En cas de constatation d'un vice caché, le client devra agir à bref délai, conformément à l'article 1648 du Code civil, et aura le choix entre rendre le produit atteint d'un vice caché contre un remboursement total, ou de le garder contre un remboursement partiel.

Le vendeur n'est pas tenu de garantir les produits contre les vices apparents, dont le client a pu ou aurait dû se rendre compte au moment de l'achat. De même, le vendeur n'est tenu de garantir les produits que contre les vices cachés dont il avait connaissance au moment de la vente, et dont il s'est abstenu d'avertir le client.

Seuls la facture ou le bon d'achat valent comme certificats de garantie pour le client vis-à-vis du vendeur. Ces documents doivent être conservés par le client et présentés dans leur version originale.

◦ Garantie quant aux services prestés

Le prestataire s'engage à exécuter la prestation de services en bon père de famille.

Le client bénéficie d'une garantie de conformité des prestations fournies par rapport aux prestations initialement demandées. En cas d'anomalie détectée durant cette période, le prestataire en assurera gratuitement et dans les meilleurs délais la correction, sous réserve que les anomalies détectées aient été dûment signalées au prestataire.

Sont expressément exclues de la garantie de conformité les prestations demandées à la suite d'une intervention ou d'une modification non autorisées, d'une erreur de manipulation ou d'une utilisation non conforme par le client, ou encore à la suite d'une anomalie engendrée par une intervention du client ou d'un tiers.

Le prestataire déclare que les résultats des prestations qui seraient protégés par le droit de la propriété intellectuelle constituent des créations originales. Dans le cas où il aurait fait appel à des intervenants extérieurs pour réaliser tout ou partie des prestations, il déclare avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires pour exécuter ces services.

Par conséquent, le prestataire garantit le client contre toute action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, ou un acte de concurrence déloyale, sur tout ou partie des services prestés.

12. RESPONSABILITES

Généralités. Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont est débiteur le vendeur/prestataire sont exclusivement de moyens et qu'il n'est responsable que de son dol et de sa faute lourde.

Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef du vendeur/prestataire, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée au vendeur/prestataire à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que le vendeur/prestataire n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés par les produits livrés ou aux services fournis, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

Le vendeur/prestataire n'est de même pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Il appartient enfin au client de se renseigner sur les éventuelles restrictions ou droits de douanes imposés par son pays concernant les produits commandés. Le vendeur ne pourra donc être tenu pour responsable si le client doit faire face à une quelconque restriction ou taxe supplémentaire à payer du fait de la politique adoptée par son pays en la matière.

Responsabilité Produit. Le vendeur devra veiller à ce qu'un manuel d'instruction soit joint à chaque produit et il devra attirer l'attention du destinataire final sur la nécessité de respecter les instructions données dans ce manuel. La responsabilité du vendeur est expressément exclue dans la limite des dispositions légales. Notre responsabilité n'est pas engagée en cas

- d'une mauvaise manipulation du robot et de ses instruments
- D'utilisation de mesures fausses et du préjudice qui pourrait en découler

- En cas d'un dommage résultant de l'utilisation du Matériel dans des conditions non conformes aux recommandations du fabricant et/ou du vendeur/prestataire, pas plus qu'en cas d'entretien défectueux, de fonctionnement défectueux ou d'incident imputable au client, un tiers ou un cas de force majeure.

Matériaux. Si le client impose au vendeur un procédé ou des matériaux d'une qualité, origine ou type déterminé, et ce en dépit des réserves écrites et motivées du vendeur, ce dernier est déchargé de toute responsabilité du fait des défauts ayant pour origine le choix dudit procédé ou desdits matériaux.

Modification et documentation technique. Le vendeur se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification résultant d'un développement technique ou ayant trait à la conception. De ce fait, les indications et les illustrations dans les brochures ainsi que la documentation technique (descriptions, dessins, reproductions, imprimés et autres) sont sans engagement pour la vente.

13. LOGICIELS

Le vendeur/prestataire concède au client une licence d'exploitation irrévocable et non-exclusive, soumise aux clauses stipulées dans les contrats de licence de logiciels, pour l'utilisation des programmes d'ordinateurs, nouvelles versions, microprocesseurs et autres systèmes de traitement des données et de commande (logiciels). Ces programmes restent la propriété du vendeur ou du concessionnaire de licence et ne peuvent être copiés ou reproduits de quelque manière que ce soit, sans l'accord écrit du vendeur ou du concessionnaire, ni être utilisés avec des appareils provenant de tiers.

Le Client reconnaît avoir été informé, au plus tard au moment de sa commande, des spécifications techniques du logiciel ainsi que de la configuration matérielle et logicielle requise aux fins de pouvoir installer et utiliser le logiciel. Le Client est par conséquent seul responsable de l'ensemble de ses outils informatiques, de sa connexion internet et de leur compatibilité avec le logiciel.

La garantie ci-dessus cesse de plein droit si le logiciel a été modifié par le Client, ainsi qu'en cas d'utilisation du logiciel par le Client non conforme aux modalités et conditions définies au sein du Contrat. En revanche, Le vendeur/prestataire ne garantit pas le Client de l'absence de tout dysfonctionnement ou bogue du logiciel, ni ne s'engage sur des objectifs de performance du logiciel en terme de temps de réponse et de qualité de la solution. Dès lors, le vendeur/prestataire ne saurait assumer une quelconque responsabilité, en dehors de la garantie de conformité ci-avant, et notamment en matière d'adéquation du logiciel aux besoins du Client qui relève de la seule appréciation de celui-ci. Le Client est en outre seul responsable de l'utilisation qu'il fait du logiciel. Par conséquent, le vendeur/prestataire ne saurait d'aucune manière et en aucun cas être tenu responsable d'éventuels préjudices subis par le Client et/ou tout tiers du fait de l'utilisation du logiciel.

Le vendeur/prestataire ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable envers le Client, pour quelque raison que ce soit, de tous préjudices quels qu'ils soient, et notamment de toute perte de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, du fait de l'utilisation du logiciel. Le Client s'engage également à respecter l'ensemble des prescriptions légales, réglementaires et administratives en vigueur nécessaires à son activité et à l'utilisation du logiciel, et notamment celles relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel des personnes physiques qui seraient gérées grâce au logiciel.

14. INTERNET ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le client reconnaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition.

Le client reconnaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Le client accepte que le vendeur/prestataire ne puisse être tenu responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) du vendeur/prestataire ou d'internet, suite aux risques précités.

Le client accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par le vendeur/prestataire puissent servir de preuve.

15. VIE PRIVEE ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel de l'Internaute, du Client sont traitées conformément à la Politique de protection des données disponible sur le site web, en français via la page <https://www.bimprinter.com/home-fr/confidentialite> et en anglais via la page <https://www.bimprinter.com/privacy-policy>. La Politique de protection des données est réputée faire partie intégrante des présentes Conditions Générales.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

- **Imprévision.** Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur/prestataire, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, le vendeur/prestataire et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.
- **Illégalité.** L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.
- **Titres.** Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.
- **Non renonciation.** L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

17. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture des présentes conditions générales, les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits.

Les parties désignent dès lors un médiateur agréé par la Commission Fédérale de Médiation (Bd Simon Bolivar, 30 (WTC III) à 1000 Bruxelles - <https://www.cfm-fbc.be/fr>) de commun accord ou chargent un tiers de cette désignation.

Une fois le médiateur désigné, les parties définissent entres-elles, avec l'aide du médiateur, les modalités d'organisation de la médiation et la durée du processus.

Chacune des parties peut mettre fin à la médiation à tout moment, sans que cela ne lui porte préjudice.

En cas d'échec de la médiation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur seront compétents.